Parlons Vélo! Municipales 2020 Villeurbanne (69100)

Réponses de Cédric Van Styvendael, au nom de la liste « Villeurbanne en commun »

- le 25/02/2020 à 21:37 -

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1: je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La Métropole doit adopter un plan vélo. Etes-vous prêt à le soutenir et quelle sera l'ampleur de votre action à l'échelle communale en faveur du vélo ? Veuillez en décrire les principaux contours (budget d'investissement, moyens de fonctionnement, subventions, aides, etc.) ?

Prévoyez vous un budget participatif de projets pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre vie et au rééquilibrage des quartiers. Si oui, à combien s'élève t-il par an et par habitant ?

Nous soutiendrons le plan vélo métropolitain et nous avons déjà annoncé par communiqué de presse un plan communal en faveur du vélo pour faire doubler la pratique en 6 ans (alors qu'en 2019 par exemple elle a augmenté de 10%). Son budget et ses contours pourront faire l'objet d'une discussion au sein de l'Assemblée citoyenne que nous allons créer et qui sera dotée d'un budget de 6 millions d'euros sur le mandat.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

La désignation d'un interlocuteur vélo apparaît essentielle et facilitante. Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Ville de Villeurbanne a un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo qui se réunit 4 fois par an apparaît un élément clé d'une politique vélo. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo, de passer en

revue les différents projets (ZAC ou autre) et de préparer les actions partenariales (évènements ou autre), de faire le point sur les incitations et partenariats... Etes vous d'accord avec cette proposition et cette fréquence ?

Oui, cela rentre dans le cadre de notre ambition d'un grand plan vélo.

Action n°3: je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Un comité modes doux se réunit à Villeurbanne deux fois par an en présence d'élus ; comité auquel les associations sont associées. Etes vous favorable au maintien ou encore à une modification de cette formule de concertation ?

Nous sommes favorables au maintien de cette formule et à un complément sous forme de « diagnostic en roulant », à diverses heures de la journée, qui pourrait être effectué plusieurs fois par an avec les habitants et usagers intéressés

Action n°4: je m'engage

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

La Formation des techniciens apparaît indispensable pour une action publique efficace. Cela concerne aussi bien les services en charge de l'aménagement, l'urbanisme et les mobilités que les effectifs de police municipale dans l'exercice de leur fonction et l'ensemble des techniciens amenés à intervenir sur la voirie, notamment pour les sensibiliser au respect des aménagements cyclables: par exemple les agents qui approvisionnent les écoles et cantines et ont la fâcheuse habitude de stationner sur les bandes cyclables... mais plus largement l'ensemble des agents municipaux pour notamment les sensibiliser à l'enjeu et aux opportunités offertes par le vélo pour la commune (volet social, santé, accès à l'emploi, autonomie, qualité de vie...). Vous engagez vous à mettre en place un plan de formation spécifique et généralisé?

Oui, cela correspond à nos intentions et à la transition vers l'abandon de la flotte de véhicules thermiques pour la municipalité.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5: je m'engage

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo est un élément essentiel pour le développement à l'échelle métropolitaine de la mobilité responsable.

Quelle est votre ambition dans le mandat par rapport à cette proposition à l'échelle de Villeurbanne ?

X lignes, N kilomètres?.

Dans le plan vélo interassociatif, 5 axes sont proposés pour Villeurbanne :

- L'axe nord-sud Doua-Colin-Republique-Totem-Maisons neuves
- L'axe nord-sud Caluire Stalingrad/Tête d'Or Brotteaux
- L'axe ouest-est : Charpennes Doua Croix Luizet
- L'axe ouest-est : Charpennes Gratte Ciel St Jean
- L'axe ouest-est : Part-Dieu Totem La Soie

Nous n'avons pas d'ambition chiffrée pour l'instant. Rappelons qu'entre 2014 et 2020 le nombre de kilomètres a beaucoup augmenté avec également un passage de certaines rues en zone 30. Nous soutiendrons la mobilité douce à l'échelle de la métropole. Les 5 axes du plan vélo interassociatif sont tout à fait pertinents, on peut même réfléchir à un autre axe nord-sud plus à l'est, pour faciliter les liaisons avec Bron et son campus, par exemple.

Action n°6: je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Quels sont vos objectifs vis-à-vis des rues passantes qui ne sont pas ou partiellement équipées (André Philip, Pressensé, Stalingrad, Salengro, République...) ?

Les bandes cyclables sont souvent encombrées par des véhicules en stationnement irrégulier. Qu'envisagez vous pour y remédier ?

Nous allons augmenter les effectifs de la police municipale. Nous créerons une brigade de 10 agents dédié à la lutte contre les incivilités, en particulier le stationnement sur les pistes cyclables. Nous serons vigilants sur les expériences menées dans d'autres villes, qui pourront également nous inspirer (vidéo-verbalisation par exemple).

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des espaces publics :

- La place Charles Hernu (Charpennes) : Sur le podium des points noirs cyclables métropolitains, elle vient de faire l'objet de travaux additionnels au réaménagement du Cours Zola. Ces améliorations appellent à étudier dès à présent des travaux plus lourds pour faire de ce carrefour un espace sécurisé pour les cyclistes ?
- La ZAC Gratte-Ciel : les premiers travaux réalisés par la SERL n'ont pas intégré la dimension cyclable. Quelles actions entendez vous mener pour que l'aménageur soit à la hauteur ?
- La ZAC St-Jean : Quelle place pour le vélo dans le futur quartier Saint-Jean et comment raccrocher celui-ci au centre ville (passerelle ou autre) ?
- Henri Barbusse et les Gratte-Ciel : quel statut pour le centre ville ? Zone de rencontre, zone piétonne ou autre ?
- Carrefour Stalingrad/Tête d'Or et Stalingrad/André Philip, Rond Point de la Doua...

Quelles sont vos priorités en la matière ?

Ces réaménagements nécessiteront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. Etes vous prêt à soutenir ces transformations ?

Oui, nous soutenons toutes ces transformations, qui feront partie de notre grand plan vélo

- -∎e cœur des Gratte-Ciel sera une zone piétonne
- -**M**n temps de travail dédié sur les enjeux du cycle dans la ZAC Gratte-Ciel sera organisé, notamment pour prévoir des aménagements dédiés à la logistique urbaine cyclable.
- -Øne passerelle mode doux est prévue entre le quartier des Buers et le quartier Saint Jean
- -D'un des premiers axes de RéseauExpressVélo à aménager sera l'axe Rond Pont de la Doua / rue Stalingrad permettant à la fois de créer un espace cyclable sécurisé et continu mais aussi de rendre plus sécure la marche des piétons sur ce boulevard du 11 novembre. Cela entrainera nécessairement la réduction de voies de circulation sur ce boulevard du 11 novembre.

Action n°8: je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Envisagez-vous de faire appel à ce fond (directement ou via la Métropole) et si oui pour subventionner quel dossier ? Exemple : Emile Zola vers Astrobale, CNEG et la Soie, Echangeur Croix Luizet, Lien avec les parcs de la Feyssine et Tête d'Or.

Les continuités urbaines constituent des enjeux majeurs à Villeurbanne entre St Jean et Croix Luizet d'une part et entre Cusset et Bonnevay d'autre part.

- -La seconde couture urbaine sera résolue par le projet de couverture du périphérique que nous portons.
- -Au nord, l'aménagement du REV entre Lyon et Vaux en Velin devra traiter le pont de Croix Luizet.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

En cas de travaux (construction d'immeuble, travaux de voirie ou autre), les entreprises doivent être sensibilisées et engagées à maintenir la circulation des cyclistes comme celle des piétons. Comment envisagez vous d'améliorer ce point à travers la délivrance des autorisations et la vérification de leur respect ?

Remise en état des marquages au sol, jalonnement et revêtements de sol : quelles mesures prévoyez vous pour vous assurer de l'entretien des voiries ?

Une grande partie de ce que vous décrivez relève de la responsabilité de la métropole (compétence « voirie »). Nous relayerons les informations qui remonteraient du terrain sur le mauvais état du réseau cyclable. L'instruction et la délivrance des permis de construire pourra être un temps de négociation avec les promoteurs en charge de la construction d'immeubles, sur le maintien de la circulation cycliste.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. En lien avec la Métropole, êtes-vous prêt à faire des arbitrages pour réduire la capacité des voiries, la vitesse, le stationnement des voitures et ce afin de sécuriser les déplacements à vélo ?

Oui, puisque nous voulons étendre les zones 30 au cours du mandat. L'idéal étant que d'ici 2026, la quasi-totalité de la voirie soit descendue à 30 km/h. Nous sommes également favorables aux expérimentations comme les « vélo-rues » qui ont commencé à être inaugurées par différentes villes françaises (Strasbourg, Bordeaux, ...)

Action n°11: je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Nous n'avons pas encore abordé cette problématique. Elle sera à étudier avec la Métropole.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. A l'image du cours André Philip, Stalingrad, Bd du 11 novembre, Bd Laurent Bonnevay à la Feyssine..., certains axes nécessitent une redistribution de l'espace public. Quelles méthode et objectifs proposez vous pour travailler avec la Métropole sur le sujet ?

Nous affirmons la nécessité de travailler en concertation avec les riverains, les acteurs économiques et les associations représentant les usagers. Nous mettrons en place systématiquement des temps de travail collectif et choisirons avec riverains et usagers quels axes pourront être les premiers à expérimenter ce réaménagement , il faudra évidemment le soutien de la Métropole pour ces travaux.

Action n°13 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Etes-vous favorable à la transformation du Boulevard Laurent Bonnevay en boulevard urbain de sorte notamment à y inclure des transports en commun, carrefours à plat et aménagements cyclables ? Etes vous pret à en faire la demande à la Métropole ?

Oui, car ce boulevard a été planté et aménagé comme un vrai "boulevard" jusque dans les années 1960 avant de devenir une autoroute urbaine, mais nous sommes conscients que ce chantier est à mener sur plusieurs décennies, et qu'il nécessite aussi une concertation régionale sur les déplacements domicile-travail. Des alternatives de transports en commun seront à proposer pour permettre les déplacements domicile-travail.

Action n°14 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. A Villeurbanne, la vitesse met en danger les cyclistes, les piétons et notamment les enfants, tout en dégradant la qualité de l'air et générant du bruit et du stress. Le passage en ville 30 de villes comparables a montré de bons résultats (https://ville30.org/). Défendez vous le passage de Villeurbanne en ville 30 et si oui à quelle échéance et quels axes en seront exclus ?

Oui, cf. réponse à l'action 10. Villeurbanne passera en ville 30 dans le prochain mandat, à l'exclusion de rares axes comme le Bd Laurent Bonnevay entre La Doua et la Feyssine

Action n°15 : je m'engage

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Etes-vous favorable à la création d'une zone de rencontre sur l'avenue Henri Barbusse ?.

Nous souhaitons avant tout faire de cette avenue un espace piéton. Des zones de rencontre pourront être aménagées à proximité (exemple : carrefour rue Verlaine / rue Anatole-France), et dans d'autres quartiers de Villeurbanne (place Grandclément, quartier Charpennes, etc.)

Action n°16 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite. Objectifs Plan vélo métropole de Lyon d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville. Etes vous en phase avec ces propositions ?

Tout à fait!

Action n°17 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Generaliserez-vous les DSC dans les zones 30, et quels aménagements prévoyez-vous ?

C'est ce qui est déjà opéré dans les zones 30 récemment créées (Grandclément-sud, zone 30 située entre cours Tolstoi et rue du 4 août).

Action n°18 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Quelle méthode envisagez vous pour quels résultats ?

Nous mettrons en place un plan de sécurisation aux abords de chaque établissement scolaire. Nous expérimenterons aussi des rues fermées à la circulation le mercredi après-midi.

Action n°19 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement. A quel périmètre entendez vous fixer le stationnement payant ? Quelle stratégie vis à vis du stationnement résidentiel ? Comment envisagez vous d'encadrer le stationnement des scooters et deux-roues motorisés sur la voie publique ?

Le stationnement payant a été régulièrement étendu durant le mandat 2014-2020 ; il sera prolongé en fonction des grands travaux d'infrastructures comme le tram T6. Le stationnement résidentiel doit permettre une certaine souplesse aux riverains.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°20 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes alors qu'ils sont (à l'échelle métropolitaine) 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes. Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Il est possible de développer le stationnement sécurisé, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Qu'envisagez vous de faire?

- -Dans les quartiers : Perrallière, Les Buers, Croix Luizet, Tonkin, St Jean...
- -Autour des équipements publics : MLIS (qui ne dispose actuellement pas même d'arceaux vélos), Cinéma Zola, Piscines et équipements sportifs (inégalement équipés)
- -Autour des commerces et supérettes :
- -Autour des écoles et collèges...
- -Autour des pôles de transport : Charpenne, La Soie, Laurent Bonnevay, Gare de Villeurbanne, La Doua...

Nous prévoyons une vingtaine de lieux de stationnement sécurisés dont beaucoup correspondent aux endroits que vous mentionnez (équipements culturels, gare de Villeurbanne, La Doua...)

Action n°21: je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie. Objectif d'ici 2026 du plan vélo interassociatif : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel. Comment vous situez vous ?

Nous prendrons en compte les besoins des vélo-cargos, d'autant que nous entendons faciliter l'usage de ce type de véhicule pour les livraisons.

Action n°22 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. De nombreux cyclistes n'ont pas solution de stationnement adaptée à domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Comment entendez vous inciter les bailleurs et les copropriétés à créer ou agrandir un local vélo ?

Quelle mesure entendez vous mettre en place pour vérifier la conformité au PLUH des demandes de Permis de Construire sur le critère du stationnement vélo ?

Objectifs du plan vélo interassociatif pour 2026 :

- > Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel
- > Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.
- > Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (https://programme-alveole.com)

Les mesures d'incitation pour les bailleurs seront plus efficaces si elles sont portées par la Métropole ; et de nombreux autres aspects doivent être traités en ce qui concerne les copropriétés (rénovation énergétique, développement du compostage, etc.) . Pour les permis de construire, ce sera un critère important, tout comme d'autres dispositions environnementales là encore. Voilà les points d'ores et déjà identifié pour mailler la ville de stationnement sécurisé (de type consignes), notamment en proximité immédiates de lignes de transport en commun forte (en priorité sur les stations de métro ligne A) afin de favoriser l'intermodalité et dans les espaces urbains denses.

Place Balland (métro Cusset)
Parking Rapahel de Boarros (métro Flachet)
Rue Branly (métro Gratte-Ciel)
La Doua (à chacun des arrêts de tramway)
(métro République)
Place Charles Hernu (Ligne A et Tramway T1)
Dedieu Charmette
Totem (C3 Totem)
Place Grandclément (C3 Grandclément)
Gare de Villeurbanne (Tramway T3)
Reconnaissance Balzac (tramway T3)
Maison Neuves
La Soie
Tonkin

Action n°23 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Comment entendez-vous promouvoir le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles (https://programme-alveole.com) ?

Dans la plupart des nouveaux aménagements, nous prévoyons d'aménager des locaux pour les vélos et trottinettes. Un travail avec les conseils d'école sera à prévoir pour prioriser les équipements non dotés de tels stationnements.

Action n°24 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

En êtes vous d'accord?

Oui, c'est une mesure à mettre en partenariat avec la Métropole, en profitant notamment des grands chantiers comme la réfection des voiries impactées par le futur T6 ou comme les ZAC.

Action n°25 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Pour y parvenir, il faudrait soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Qu'entendez-vous faire en la matière ?

- 1. ¶ncourager la création de la plate-forme du dernier kilomètre logistique en promxité du périphérique (par exemple, rue Léon Blum)
- 2. In lien avec la métropole et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), accompagner les artisans dans leurs enjeux de mobilité

Action n°26: je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Entendez-vous subventionner l'achat de vélo, vélo cargo, VAE ou autre ? Si oui selon quels critères et à quelle hauteur ?

- 1. Aider à l'acquisition d'un vélo d'occasion dans une des ateliers d'auto-réparation de Villeurbanne sous condition de ressources (via le CCAS) avec la première maintenance incluse.
- 2. Aider à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sous condition de ressource (via le CCAS)

Action n°27 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Soutenir l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple). Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, vélos spéciaux, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.). Qu'envisagez-vous ?

Nous examinerons tout d'abord la possibilité d'implanter de tels services, en fonction du contexte local et des partenaires possibles. L'expérience a montré qu'en dehors de Velov, pour l'instant, les alternatives ont du mal à bien fonctionner (cf. vélos Indigo)

Action n°28: je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations

Comment entendez-vous:

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail ?
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers ?
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)?
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés ?
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite) ?

Nous prévoyons de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire économique investies dans la réparation des vélo dans leur développements.

Action n°29 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association L'association Cyclub est à la recherche d'une solution de relogement. Qu'auriez-vous à lui proposer ?.

Nous nous engagerons à ce qu'il dispose d'une solution immobilière, nous l'accompagnerons dans le soutien à l'investissement en augmentant significativement sa subvention.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

La Maison du Vélo est un outil indispensable à l'échelle Métropolitaine. Qu'envisagez-vous en matière d'hébergement (associations, atelier, véloécole...) pour disposer d'une structure similaire à Villeurbanne permettant de relayer les initiatives en faveur du vélo y compris dans les quartiers ?

Nous souhaitons soutenir le cluster vélo en cours de création. S'il faut que les Villeurbannais disposent de lieux pour entretenir leur vélo, un lieu physique de type « maison du vélo » n'est pas à l'ordre du jour. Comme vous le dites, s'il y a besoin d'un outil physique, c'est sans doute à l'échelle Métropolitaine, dans un lieu central et facilement accessible, qu'il doit être installé.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%

Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville au savoir-rouler apparaît indispensable. Etes vous prêt à relayer le programme Alvéole dans les écoles primaires de la ville et si oui lesquelles ?

Dans le cadre du périscolaire et des accueils de loisirs, nous voulons permettre aux enfants de se familiariser avec l'usage du vélo : vélo école et l'acquisition de geste de base dans l'entretien des vélos

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Qu'envisagez-vous en la matière?

Nous aiderons évidemment les établissements à s'équiper, dans le cadre du plan évoqué au point précédent.

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo. *Envisagez-vous d'en créer de nouvelles ?*

Oui, pour les enfants l'actuelle piste de la rue de la Baïsse pourra être complétée par une deuxième piste dans la moitié nord de la commune. Des manifestations d'aide à l'apprentissage de la pratique du vélo en ville pourront être soutenues afin que des personnes puissent vaincre une éventuelle appréhension (qui devrait aussi diminuer à mesure qu'on étend la zone 30 et qu'on lutte contre le stationnement gênant ou les pratiques de conduite dangereuse).

Action n°34 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Et mettre en place des facilités permettant aux agents de se déplacer en vélo dans le cadre de leur service ? Lesquelles ?

Inciter les agents et élus à se déplacer à vélo sur leur trajets domicile-travail ou domicile-mairie, comment ?

Exiger de la Police Municipale que l'ensemble de ses tournées soient réalisés à vélo d'ici la fin du mandat ?

Pour les agents, voir l'action 36. Pour les élus, envisager que les déplacements dans la ville ou vers la Métropole se fassent de façon quasi systématique à vélo, encourager par l'exemple.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Y êtes vous favorable?

La ville a déjà entamé cette démarche et nous poursuivrons cette démarche.

Action n°36 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux. *Quelle subvention annuelle vous engagez-vous à verser aux agents et selon quelles conditions ?*

Les agents qui le souhaitent peuvent disposer d'un vélo de service, incluant l'entretien.

Action n°37 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans toute la ville. Quels sont vos objectifs chiffrés en la matière ?

D'abord, partir des besoins qui remontent des associations de parents d'élèves, pour tester les lignes dans les secteurs où la population exprime le plus grand besoin et la plus grande motivation. On peut arriver assez vite à une ligne de pédibus par école et une dizaine de vélobus sur la ville.

Action n°38: je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Villeurbannais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos, etc. Etes vous prêt à organiser une journée sans voiture ? Et si oui sur quel périmètre ? Une manière efficace de sensibiliser les nouveaux arrivants consiste à leur proposer à l'occasion de leur arriver une visite de la ville à vélo. Etes vous favorable et disposé.e à l'organiser ?

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Nous serions favorable à une journée de type « Villeurbanne à vélo », qui rassemblerait dans son programme une bourse aux vélos, des animations, et une randonnée sécurisée dans toute la ville (avec parcours de 5, 10, 25 et 50 km). La sécurisation des carrefours, comme pour un événement cycliste majeur, rendra la journée sans voiture de fait dans une partie non négligeable de la ville

Action n°39 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Notamment sur le Cours Emile Zola, Emile Decorps, Pressensé/Iris mais également dans les quartiers.

Que pensez-vous de la vidéoverbalisation pour faire respecter aménagements cyclables et couloirs TC ?.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Cette verbalisation active sera une des priorités du début de mandat. Nous faisons aussi le pari de la présence humaine, dans un premier temps, sur la vidéoverbalisation.

Action n°40 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Dans leurs démarches d'aménagement d'espaces pour le stationnement, les inciter à faire des Plans de Mobilité Employeur, atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville... Comptez vous les inciter financièrement, et à quelle hauteur ?

Cela fera partie de notre démarche de « labellisation entreprises responsables » qui figure dans le volet économique de notre programme.

Commentaires généraux

Nous avons organisé une balade à vélo le samedi 25 janvier et rappelé que le développement du vélo répond à de nombreux

enjeux, de santé (lutte contre la pollution, activité physique), et de développement économique (filière vélo générant des emplois durables). L'objectif est de multiplier par deux la pratique du vélo à Villeurbanne d'ici 2026. Nos propositions peuvent se résumer en 5 grands principes :

- 1/ Aménager la ville pour la rendre plus cyclable (développement des pistes, sécurisation par des séparateurs avec la chaussée automobile, axes de réseau vélo express, expérimentation des vélo-rues)
- 2/ Mailler la ville de stationnements vélos sécurisés
- 3/ Résoudre avec les associations les points noirs identifiés
- 4/ Encourager l'usage du vélo (par exemple : doublement de l'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique de la Métropole sous condition de ressources, soutenir les dispositifs de vélo-école à destination des adultes, l'usage du vélo dans le cadre du périscolaire et des accueils de loisirs, lutte contre les incivilités automobiles)
- 5/ Soutenir tous les acteurs de la filière vélo (vente, réparation, livraison)